

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2020
DELIBERATION N° 54

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, allée de Glain, sous la présidence de de M. Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
45

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE
Mmes BRAU-BOIRIE, BISAUTA, M. ARCOUET, MM. SALANNE, PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE (jusqu'à son départ à 23h10), Mme MOTHEs, MM. ALLEMAN (jusqu'à son départ à 23h10), SÉVILLA, Mme LARROZE-FRANCEZAT, MM. ERREMUNDEGUY, SUSPERREGUI, Mmes DELOBEL, CAPDEVIELLE, MM. DUZERT, ESTEBAN, Mmes LIOUSSE, DUPREUILH, M. ETCHETO, Mmes BROCARD (à partir de 18h50), HERRERA LANDA, M. BERGÉ.

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

Absents représentés par pouvoir :

Mme LARRÉ par M. PARRILLA ETCHART ; M. DAUBISSE par M. ARCOUET (après son départ à 23h10) ; M. ALLEMAN (après son départ à 23h10) par M. ETCHEGARAY ; Mme ZITTEL par Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme BENSOUSSAN par M. AGUERRE ; M. BOUTONNET-LOUSTAU par M. LAIGUILLON ; M. ABADIE par Mme HERRERA LANDA.

Absente :

Mme BROCARD (jusqu'à 17h50 pendant le rapport n°2).

Secrétaire :

M. SUSPERREGUI.

Entendu le rapport de M. Lacassagne,

OBJET : DEVELOPPEMENT URBAIN : Attribution de subventions communales pour l'amélioration de l'habitat ancien, la préservation et la valorisation du patrimoine.

Afin d'améliorer l'habitat ancien, préserver et valoriser le patrimoine, la Ville peut attribuer des subventions relevant de dispositifs différents :

- en complément de l'intervention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre :

- de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouveau Urbain (OPAH-RU) 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sous maîtrise d'ouvrage communale ;
 - du Programme d'Intérêt Général (PIG) pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021.
- relevant du règlement municipal d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien (approuvé par délibération du 1^{er} juin 2017 pour adaptation du dispositif antérieur).

Considérant la politique patrimoniale, environnementale et sociale visée par ces dispositifs, il est proposé l'attribution des subventions suivantes :

1. Subventions attribuées dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH

- OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne

Le conseil municipal est amené à se prononcer dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne sur l'attribution de subventions pour la réalisation de projets visant l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort thermique de logements et d'immeubles situés dans le périmètre d'intervention (zone patrimoniale de St Esprit et quartiers du Petit et du Grand Bayonne).

Bénéficiaire	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention et prime en €		
					Anah/Fart	Agglomération	Ville
AFFLATET Pascaline	30, rue Pannecau	PO	AT	12 640,24	6 894,68	500	500
ANGLADE Nicolas	4, place du Château Vieux	PO	AT	28 415,61	8 600	500	500
BRUCCOLERI Nicolas	49, rue Maubec	PO	RT	47 515,38	21 556	5 500	5 500
MATABOS Anthony	31, rue Lagréou	PO	AT	30 644,90	7 957	500	500
FRANCO Cyrille	56, rue d'Espagne	PB	RT	152 362,32	32 086,74	3 930,90	3 930,90
LAISSUS Nicolas et Anne Sisca	56, rue d'Espagne	PB	RT	152 081,32	24 052,81	3 193	3 193

PO : propriétaire occupant PB : propriétaire bailleur RT : réhabilitation totale AT : amélioration thermique

- PIG pour l'amélioration de l'habitat de la Communauté d'Agglomération Pays Basque 2018-2021

Le Conseil Municipal est amené, conformément à la convention de partenariat signée le 26 novembre 2018 avec la Communauté d'Agglomération Pays Basque dans le cadre du PIG 2018-2021, à se prononcer sur l'attribution de subventions pour la réalisation de travaux permettant de traiter des situations d'habitat indigne et de précarité énergétique et de développer l'offre locative conventionnée sur le territoire communal non couvert par l'OPAH-RU 2018-2023.

Bénéficiaires	Adresse	Statut	Projet	Montant opération en € TTC	Subvention Ville
MORIN Martine	14, chemin d'Arancette	PO	AT	7 069,42	162
LECAVELIER Lucette	14, chemin d'Arancette	PO	AT	3 542,14	84
PETRISSANS Agnès et Philippe	25, rue de Saint Forcet	PO	AT	24 269,16	500

PO : propriétaire occupant AT : amélioration thermique

Le montant total des subventions attribuées pour cette séance dans le cadre des dispositifs complémentaires à l'intervention de l'ANAH est de 14 869,90 € induisant un montant total de travaux et de maîtrise d'œuvre de 458 540,49 €.

Le versement de la subvention est conditionné par le respect des engagements pris par le propriétaire vis-à-vis de l'ANAH, la bonne exécution des travaux, la délivrance du certificat de conformité et la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

2. Subventions attribuées dans le cadre du règlement d'intervention en faveur des travaux de préservation et de valorisation patrimoniale en centre ancien

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur les demandes déposées à partir du 1^{er} juillet 2017 conformément au règlement d'aides approuvé par délibération du 1^{er} juin 2017.

Demandeur	Immeuble	Montant travaux en € TTC	Montant subvention en € TTC
AFFLATET Pascaline	30, rue Pannecau	12 500,00	1 171,46
BOUCQUEREL Michel	34, remparts Lachepaillet	16 938,00	2 078,50
BRUCCOLERI Nicolas	49, rue Maubec	47 095,00	3 436,50
ATURRI IMMOBILIER	9, rue Thiers	59 514,00	651,94
LARROQUE Georges	1, rue Pannecau	31 364,00	5 060,20
BOUQUIER Mayi	14, rue Orbe	1 896,00	240,00
ATURRI IMMOBILIER, SDC	3, place du Réduit	2 194,00	240,00
ARBEL IMMOBILIER, SDC	5, rue Port Neuf	16 196,00	274,40
ATURRI IMMOBILIER, SDC	8, rue Ulysse Darracq	62 078,00	2 586,00
SARL LES COUTELIERS BASQUES	79, rue d'Espagne	60 000,00	1 762,50
BLONDEL CAZEAUX Stéphanie	10, rue Lormand	5 298,00	720,00
SCI SAMAR (RUAUDEL Sarah ^o)	25, rue Poissonnerie	3 612,00	600,00

MANOIR DE FRANCE, SDC	28, rue Lormand	2 599,00	240,00
SCI NIMFA (ADRIAN-MORET Hélène)	3, rue Victor Hugo	2 015,00	248,85
SARL LA CLE DU LOGIS, SDC	5, rue Bernadou	25 414,00	6 000,00
SARL LABA (LAMANDA Mireille)	21, rue Port Neuf	31 222,00	800,00
FONCIA BOLLING	12, rue du Pilori	98 809,00	36 140,00
AGENCE DE LA NIVE	11, quai Jauréguiberry	2 770,00	1 120,00
SCI PIERRE IMMOBILIER	24, place de la République	42 095,00	2 550,20
BRETHES Arnaud	30, rue Bourgneuf	24 966,00	3 017,87
CHARPENTIER Manuel	27, rue Ste Catherine	89 085,00	3 958,80
MATABOS Anthony	31, rue Lagréou	30 644,00	2 699,80
CHIFFAUT Marilyn	50, rue d'Espagne	858,00	180,00
SCI 7C (LARRERE)	7, rue de Coursic	600 000,00	8 050,00
CRETTE Laurence	32, rue des Basques	10 670,00	720,00
MANOIR DE FRANCE	18, allée Marcel Suarès	2 137,00	257,27
SOHET Bastien	77, rue d'Espagne	2 554,00	728,00
SOHET Bastien	77, rue d'Espagne	5 640,00	800,00
SCI POTT (ARMENDARIZ)	25, rue des Cordeliers	15 000,00	2 124,00
LE P'TIT SYNDIC, SDC	27, rue Poissonnerie	1 989,00	201,60
AUREL Sébastien	1, rue des Augustins	141 813,00	4 950,00
AGENCE BASCO LANDAISE	22, rue Lormand	102 256,00	3 073,23
ARAMENDIA Laurent	17, rue des Basques	15 656,00	3 686,40
SCI LASA (Lydia ACHIGAR)	21, rue Victor Hugo	30 957,00	2 175,00

Le montant total des subventions attribuées au titre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien pour cette séance est de 102 542,52 € induisant un montant total de travaux de 1 597 834 €.

L'engagement budgétaire est subordonné au commencement d'exécution des travaux dans un délai d'un an, suivant la notification d'attribution de la subvention.

La subvention est réservée pour un délai maximal de quatre ans, prolongeable sur justification.

Le versement des subventions est conditionné par la bonne exécution des travaux et la délivrance du certificat de conformité ainsi que par la transmission à la Ville des factures détaillées et acquittées.

Vu les éléments précédemment exposés, il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver l'attribution, dans le cadre de l'OPAH-RU 2018-2023 du centre ancien de Bayonne et du PIG 2018-2021, de 14 869,90 € de subventions telles que détaillées dans les tableaux correspondants et présentés ci-avant ;
- d'approuver l'attribution, dans le cadre du règlement d'intervention municipal en faveur des travaux de préservation et valorisation patrimoniale en centre ancien, de 102 542,52 € de subventions telles que détaillées dans le tableau correspondant et présenté ci-avant ;
- d'autoriser le versement desdites subventions aux pétitionnaires une fois les travaux réalisés sous réserve du respect des conditions prévues par les règlements correspondants ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions nécessaires avec les pétitionnaires.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne